

LISTE DES DIPLOMES, TITRES ET CERTIFICATS REQUIS POUR L'EXERCICE D'ACTIVITES DE DRESSAGE DE CHIENS AU MORDANT

Ministère de l'intérieur - Police nationale

Diplôme de dresseur cynotechnicien.
Diplôme de moniteur cynotechnicien.

Ministère de la défense

1. Armée de terre :

Certificat technique du premier degré « cynotechnie ».
Certificat technique du deuxième degré « cynotechnie ».
Brevet supérieur de technicien de l'armée de terre « cynotechnie ».

2. Armée de l'air :

Brevet élémentaire de maître chien (formation technique de 2e niveau).
Brevet supérieur de maître chien (formation technique de 3e niveau).

3. Marine nationale :

Certificat technique du premier degré « cynotechnie ».
Certificat technique du deuxième degré « cynotechnie ».

4. Gendarmerie :

Certificat technique du premier degré « cynotechnie » (module dresseur-chef de cyno-
groupe).
Certificat technique du deuxième degré « cynotechnie » (module approfondissement).
Société centrale canine pour l'amélioration des races de chiens en France
Brevet de moniteur de club «habilité à pratiquer des disciplines incluant du mordant».

